Image not found or type unknown

La caractérisation des risques professionnels par la Cour de cassation

publié le **10/01/2018**, vu **8161 fois**, Auteur : Maurice Amos

Cet article présente les précisions de la Cour de cassation sur la caractérisation des accidents du travail, des maladies professionnelles et de la faute inexcusable de l'employeur en contentieux général de la sécurité sociale.

Par Amos MAURICE, Docteur en droit public de l'Université de Poitiers, Consultant juridique indépendant

---

Table des matières

Introduction. 2

I — Les accidents du travail 2

§ 1. L'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail 3

A. Conditions générales de matérialité. 3

B. L'accident survenu au cours d'une mission. 9

C. L'accident survenu lors d'un déplacement 10

§ 2. L'accident survenu pendant le trajet de travail 10

II — Les maladies professionnelles. 13

§ 1. La date de première constatation médicale. 14

§ 2. Le caractère habituel d'une exposition, d'un travail ou d'une activité professionnelle. 15

§ 3. Le lien de causalité entre la maladie et l'activité professionnelle. 16

III — La faute inexcusable de l'employeur 18

§ 1. Le non-respect de l'obligation de sécurité de résultat 19

A. La conscience du danger 20

B. Le défaut de sécurité à l'égard du salarié. 21

§ 2. La faute constitutive d'une faute inexcusable de l'employeur 22

A. Une faute résultant du pouvoir de direction. 22

B. Une faute constitutive d'une cause nécessaire du risque professionnel 22

Conclusion. 24

Lire la suite

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés